

D'émouvantes cérémonies pour la Journée nationale de la Déportation

« Son strident de cloche
La baraque craque comme un
vieux tronc
D'un pas mesuré
les hommes vont
Marchent et tremblent
de froid.
Rangs gris de miséreux
Ossements fragiles
Retenus par des loques »

« Le désespoir frappe
sur ces plaines rocheuses.
De fils de fer
La peur s'enveloppe...
Des nuages, ailes noires,
S'agitent, l'aube coule tel
Un sanglant ruisseau.

Le jour qui vient
point de repos
Pour les bras des forçats
Chargés de pierres (...) »

C'est par la lecture de ce poème poignant de Grigori Timofeev (*Appel à Maïdanek*) qu'a débuté le 24 avril dernier à Paris la commémoration officielle de la Journée nationale du souvenir de la Déportation, devant le Mémorial de la Déportation, sur l'île de la Cité. Elle s'est déroulée en présence de Gérard Longuet, ministre de la Défense et des Anciens combattants, d'Anne Hidalgo et Catherine Vieu-

Charié, adjointes au maire de Paris, de nombreuses personnalités et avec la participation du Chœur de l'Armée française. Plusieurs centaines de personnes, beaucoup de porte-drapeaux étaient là, fidèles, tous réunis dans une même émotion. Après la lecture par François Perrot, président de l'UNADIF, du message commun des déportés, la gerbe unique des associations a été déposée par Marie-Jo Chombart de Lauwe, pour la Fondation pour la mémoire de la Déportation, Robert Créange, pour la FNDIRP, François Perrot et par le représentant de l'UNDIVG.



ARRIVÉE À L'ÎLE DE LA CITÉ DU CORTÈGE OFFICIEL CONDUIT PAR GÉRARD LONGUET, MINISTRE DE LA DÉFENSE ET DES ANCIENS COMBATANTS, ET ANNE HIDALGO, PREMIÈRE ADJOINTE AU MAIRE DE PARIS.

PHOTOS SNAPP REPORTAGES.

Comme chaque année, cette cérémonie a été précédée par un premier rassemblement en début d'après-midi au Mémorial de la Shoah, où des ger-

bes ont été également déposées. Cette journée de la mémoire et du recueillement s'acheva par le ravivage de la Flamme à l'Arc de triomphe. ■

Recueillement à l'Arc de triomphe

le 11 avril



La FNDIRP et l'association Buchenwald, Dora et Kommandos ont commémoré le 11 avril le 66^e anniversaire de la libération des camps de concentration à l'Arc de triomphe.

La Flamme a été ravivée par Robert Créange pour la FNDIRP, par Émile Torner, Marie-France Reboul et Geneviève Guilbaud pour l'association Buchenwald, Dora et Kommandos. Des lycéens de Montpellier ont été associés à cette cérémonie, ce sont eux aussi qui, très symboliquement, ont porté la gerbe en tête de cortège au début de la cérémonie (photo ci-dessus). ■



Message de l'UFAC pour le 8 mai, « capitulation sans condition de l'Allemagne nazie »

« Nous sommes réunis aujourd'hui pour commémorer le 66^e anniversaire du 8 mai 1945, jour où l'Allemagne nazie capitulait sans condition. C'était la victoire des armées alliées, de la Résistance intérieure et extérieure avec le général de Gaulle et ceux qui l'ont rejoint, telle l'Armée d'Afrique.

En ce jour anniversaire, nous leur rendons hommage, ainsi qu'aux combattants de la liberté de tous les pays et exprimons notre attachement à l'ensemble de nos forces armées.

La Seconde Guerre mondiale fut, en nombre de victimes, le conflit le plus meurtrier de tous les temps :

- 55 millions de morts,
- 3 millions de disparus,
- 35 millions de blessés,
- des veuves, des orphelins et des prisonniers par millions.

L'horreur des camps de concentration et d'extermination, l'horreur des crimes commis pendant les années d'occupation nazie et fasciste devenaient pour tous une affreuse réalité.

Notre mémoire collective garde le souvenir des combattants et des victimes civiles.

Elle conserve en particulier le souvenir des otages, des exécutions sommaires, des victimes de l'internement, de la déportation et des génocides.

L'Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre (UFAC) s'emploie à transmettre aux jeunes générations la mémoire des événements passés. Elle les appelle à une vigilance permanente pour la défense des droits de l'homme et la préservation de la paix.

Vive la France ! Vive la République ! »

L'UFAC souhaite que ce message soit lu par une jeune fille ou un jeune garçon. Il appartient à toute instance éducative ou associative contactant la future lectrice ou le futur lecteur, d'assurer l'information sur le contenu de ce message.